

OBJECTIFS

Acquérir une connaissance précise des composants d'un crédit immobilier ; Être en capacité de connaître les différents montages possibles de crédits immobiliers et les supports immobiliers auxquels ils se rattachent ; ainsi que la législation qui s'y rapporte. Maîtriser les tenants et les aboutissants du financement immobilier par un prêt. Connaître les assurances de prêt et les modalités de mise en œuvre ; identifier les assurances loyers impayés ; identifier les obligations principales des bailleurs et locataires en terme d'assurance de bien immobilier..

PUBLIC & PRÉREQUIS

Toute personne (CGP, agent immobilier et négociateur en immobilier ; intermédiaires en opérations de banque et service de paiement) amenée à exercer des activités d'élaboration, de proposition, d'octroi ou de conseil en matière de contrat de crédit immobilier relatifs aux biens immobiliers. Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet

S'inscrire au préalable à la formation choisie :

<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>

Connexion à la plateforme LMS :

<https://www.formations-anacofi.fr/>

MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning¹ / Formation distancielle asynchrone.

L'apprenant avance à son rythme de manière autoréglée

Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par

l'intermédiaire d'une permanence téléphonique

ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM² de fin de parcours

Sanction : certificat de formation

Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

INTERVENANT

Céline MAHINC, William PIERRE

DURÉE

7h

Ventilation des heures spécifiques :

7h IMMO + 5h IOBSP + 3h ASSU

COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent³

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC⁴

Score moyen d'obtention : 83,26%⁵

PROGRAMME

1/ Points Marché

- État des lieux 2019
- Le financement de l'habitat par les banques
- Portrait-robot de l'investisseur sur le marché immobilier ancien en 2018
- Le risque des banques ?
- Perspectives 2020

2/ Rappels législatifs (Lois Scrivener, Châtel, MURCEF, SRU, Hamon)

- Loi Scrivener 1
- Loi Scrivener 2
- Loi Lagarde
- Loi Châtel
- Loi MURCEF
- Loi Hamon (n°2014-344 du 17 mars 2014)
- Amendement Bourquin

3/ Transposition de la Directive Européenne 2014/17/UE

4/ Cadre d'exercice du conseil en crédit immobilier

5/ Les éléments d'un crédit immobilier

- L'apport personnel
- La capacité d'emprunt
- La durée
- Le taux effectif global
- Les différents taux
- Les échéances

6/ Garanties du prêt

- Sûreté réelle immobilière
- Sûreté personnelle : le cautionnement par personne morale

7/ Assurance de prêt

- Les différents contrats d'assurance de prêt
- Les garanties du contrat d'assurance de prêt

8/ Connaissances principales des droits et obligations liés au contrat de prêt

- Le délai de Réflexion
- Le droit à rétractation
- Interdépendance des opérations
- L'utilisation des fonds
- La domiciliation bancaire
- Le choix de l'assurance de prêt
- L'emprunteur a l'obligation de rembourser
- La garantie du prêt
- La gestion des dettes en fonction de l'environnement matrimonial

9/ Les principaux prêts immobiliers

- Les prêts destinés à l'acquisition de la résidence principale
- Les prêts destinés à l'investissement locatif
- Les autres prêts
- La renégociation de crédit

Conclusion

¹ L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

² Il faudra obtenir 75% de bonne réponse pour valider tout module qu'il soit en présentiel ou en E-Learning. Vous disposez de 3 tentatives pour valider votre QCM.

³ Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

⁴ Non Communiqué

⁵ Taux basé sur 341 participants à ce module entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021